

<https://essaillon-sederon.net/Les-PLAQUES-de-COCHER-de-la-DROME>

Les PLAQUES de COCHER de la DRÔME

- Lou Trepoun - Lou Trepoun de 50 à 59 - Lou Trepoun 54, Juin 2013 -

Date de mise en ligne : lundi 1er août 2016

Date de parution : juin 2013

Copyright © L'Essaillon - Tous droits réservés

Les PLAQUES de COCHER de la DRÔME

On désigne par "plaque de cocher" les plaques directionnelles en fonte, placées à environ 3 mètres du sol sur des bâtiments publics ou privés, aux entrées et sorties des agglomérations. Ces plaques étaient également présentes aux carrefours sur des poteaux métalliques ou des pyramidions en pierre. Leur nom et leur position élevée viennent du fait qu'elles devaient être facilement visibles et lisibles par les cochers. Il est encore possible d'en voir dans des nombreux villages de France, malheureusement beaucoup ont disparu, mais celles qui restent font assez souvent l'objet de restaurations réussies.

A l'époque de leur mise en place (la seconde moitié du 19ème siècle) elles étaient appelées simplement « Tableaux et Poteaux Indicateurs ». L'appellation « plaques de cocher » est très récente, elle vient essentiellement des blogs et forums divers et variés qui existent sur internet et qui sont issus de la communauté des passionnés de panneaux de signalisation anciens et modernes. Je l'ai adoptée d'emblée, trouvant que cela correspondait tout à fait à l'objet et en évoquait clairement l'usage.

Il faut faire une distinction entre deux types de plaques de cocher :

Les plaques directionnelles qui existent partout en France.

On peut y lire, dans l'ordre, le nom et la classification du chemin, ainsi que le nom de la commune où elles sont placées, ensuite figurent les noms des villages que le voyageur rencontrera en poursuivant ce chemin. A l'aide de flèches on indique les directions et les distances précises.

Ces photos illustrent les différents modes de fixation des plaques, sur façade, sur pyramidion et sur poteau.

<https://essaillon-sederon.net/sites/essaillon-sederon.net/local/cache-vignettes/L223xH98/100000000000320000016153a7eb2e4d875a2a-9151a.jpg>

© Essaillon

<https://essaillon-sederon.net/sites/essaillon-sederon.net/local/cache-vignettes/L202xH99/1000000000003dd000001e5e149e940e778bb36-6aef8.jpg>

© Essaillon

<https://essaillon-sederon.net/sites/essaillon-sederon.net/local/cache-vignettes/L202xH98/100000000000598000002bba52531b912d2b18d-f2684.jpg>

© Essaillon

Photos A. Costantini – C. Bellier - A. Poggio

<https://essaillon-sederon.net/sites/essaillon-sederon.net/local/cache-vignettes/L188xH90/1000000000003200000017f8232ec916db7bfbf-a6bdf.jpg>

© Essaillon

<https://essaillon-sederon.net/sites/essaillon-sederon.net/local/cache-vignettes/L123xH86/100000000000143000000e3c65fbab1cccfa594-9174a.jpg>

© Essaillon

<https://essaillon-sederon.net/sites/essaillon-sederon.net/local/cache-vignettes/L157xH86/10000000000003e500000225372c4be3ca255cc5-d5bc5.jpg>

© Essaillon

<https://essaillon-sederon.net/sites/essaillon-sederon.net/local/cache-vignettes/L160xH85/1000000000000518000002bb46759f5d64664409-ea3f9.jpg>

© Essaillon

Photos N. Chabanne Eyraud - A. Poggio

<https://essaillon-sederon.net/sites/essaillon-sederon.net/local/cache-vignettes/L145xH276/100000000000034d0000063f32c479e868cf3a62-8a723.jpg>

© Essaillon

<https://essaillon-sederon.net/sites/essaillon-sederon.net/local/cache-vignettes/L250xH188/1000000000000640000004b0270a0eeb71922c46-71e1e.jpg>

© Essaillon

<https://essaillon-sederon.net/sites/essaillon-sederon.net/local/cache-vignettes/L198xH265/10000000000004b00000064020d2db274b463e24-5fdb9.jpg>

© Essaillon

Photos A. Costantini - A. Poggio

Les plaques d'identité communale qui sont propres à la Drôme et presque uniques en France, sur lesquelles figurent dans l'ordre :

- le département, la commune

- le chef-lieu de canton

- le chef-lieu d'arrondissement (sous-préfecture)

- et le chef-lieu du département (préfecture)

avec les distances qui séparent la commune de ces trois chefs-lieux, mais sans indication de direction. Monsieur Jean-Noël Couriol, qui s'y est intéressé dans les années 2000, les a nommées plaques d'identité communale, et j'ai adopté aussi cette appellation.

<https://essaillon-sederon.net/sites/essaillon-sederon.net/local/cache-vignettes/L175xH172/10000000000002fd000002f1574a5c863fcc2b66-63eab.jpg>

© Essaillon

<https://essaillon-sederon.net/sites/essaillon-sederon.net/local/cache-vignettes/L199xH179/10000000000004ca000004529c74520484e06343-3c13e.jpg>

© Essaillon

<https://essaillon-sederon.net/sites/essaillon-sederon.net/local/cache-vignettes/L174xH170/100000000000032000000311719a4c421f102d9b-a7a7c.jpg>

© Essaillon

<https://essaillon-sederon.net/sites/essaillon-sederon.net/local/cache-vignettes/L163xH151/1000000000000320000002e83f72f1ed892cd5fa-5a544.jpg>

© Essaillon

<https://essaillon-sederon.net/sites/essaillon-sederon.net/local/cache-vignettes/L202xH181/1000000000000320000002d06b6bb50ab1f8ba8b-ff354.jpg>

© Essaillon

<https://essaillon-sederon.net/sites/essaillon-sederon.net/local/cache-vignettes/L223xH167/1000000000000b0000000840f0e65c8412c239c0-45b78.jpg>

© Essaillon

<https://essaillon-sederon.net/sites/essaillon-sederon.net/local/cache-vignettes/L188xH151/1000000000000483000003a3aa4026feef24db2c-cd15c.jpg>

© Essaillon

<https://essaillon-sederon.net/sites/essaillon-sederon.net/local/cache-vignettes/L190xH156/10000000000005110000042dfa4adbafaecd0f48-a1db0.jpg>

© Essaillon

<https://essaillon-sederon.net/sites/essaillon-sederon.net/local/cache-vignettes/L197xH147/1000000000000640000004b05273ce8e534e6c43-3ed4e.jpg>

© Essaillon

Les 9 plaques communales retrouvées pour les 18 communes du canton !

photos : C. Bellier (Montguers) - J.N. Couriol (Izon) - A. Fiore (Laborel) - Mairie (Lachau) - A. Poggio (Aulan; Eygalayes ; Montbrun ; Montfroc ; Reilhanette)

Historique succinct des plaques directionnelles

Sans remonter aux bornes milliaires romaines, la première mention de panneaux indicateurs que j'ai rencontrée dans mes recherches date de Louis XIV : c'est une ordonnance sur les eaux et forêts d'août 1669 où Sa Majesté ordonne, entre autres :

« ART.6. â€” Ordonnons que, dans les angles ou coins des places croisées, triviaires et bivaires qui se rencontrent es grandes routes et chemins royaux des forêts, nos officiers des maîtrises feront incessamment planter des croix, poteaux ou pyramides à nos frais, es bois qui nous appartiennent, et pour les autres, aux frais des villes plus voisines et intéressées, avec inscriptions et marques apparentes du lieu où chacun conduit, sans qu'il soit permis à aucunes personnes de rompre, emporter, lacérer ou biffer telles croix, poteaux, inscriptions et marques, à peine de trois cents livres d'amende et de punition exemplaire. »

Au 19^{ème} siècle, qui est la période qui nous intéresse, la première demande ministérielle concernant ces plaques est, à ma connaissance, la circulaire du 5 novembre 1833 que le directeur général des Ponts et Chaussées et des Mines fait parvenir aux Préfets. Elle commence ainsi :

« Monsieur le préfet, depuis longtemps on éprouve le besoin de rencontrer sur les routes des poteaux indicateurs qui en signalent les directions. Des pareils poteaux ne pourraient être en effet que fort utiles... ».

Mais aucune plaque ne voit le jour à ce moment-là, il s'agit simplement de demander l'avis et les propositions des différents ingénieurs en chef des Ponts et Chaussées départementaux, sur le sujet.

Ensuite, le même directeur général écrit à nouveau aux Préfets le 15 avril 1835 pour en rappeler certains à l'ordre et, ayant fait la synthèse des propositions reçues, il donne des instructions pour les emplacements à retenir et suggère différents matériaux « *On construira les poteaux soit en fonte, soit en pierre soit en « charpente... »*. Il indique aussi que « *Les lettres seront écrites en blanc, sur un fond bleu de ciel foncé* ». Cependant, il laisse à chaque département toute liberté quant aux choix des matériaux ainsi qu'aux formes des panneaux.

Je manque d'éléments pour pouvoir dire si beaucoup de ces poteaux indicateurs ont été mis en place, les comptes-rendus des délibérations des conseils généraux sont pratiquement inexistantes, ou inaccessibles, à la BNF. S'il y en a eu c'est sur les routes principales seulement et, pour des raisons budgétaires, souvent fabriqués en bois. La dépense était assumée par l'État.

En août 1836, le préfet de la Drôme a demandé un projet chiffré pour établir des « *pilastres et des tableaux indicateurs* » dans l'arrondissement de Montélimar. Rien ne dit s'ils ont été posés ou pas.

Il faudra relancer la machine administrative par une circulaire du Ministre Secrétaire d'État de l'Intérieur, datée du 19 août 1859, qui dit, entre-autres « *Mais sur les chemins vicinaux il n'existe rien de semblable et ceux qui les parcourent se trouvent sans moyen de direction. Cette lacune est d'autant plus regrettable, qu'elle laisse la France en arrière des améliorations déjà réalisées à ce sujet dans d'autres pays.* » Puis il insiste fortement sur la mise en œuvre des circulaires de 1833 et 1835, en précisant que Sa Majesté l'Empereur a un « *regard attentif* » sur cette entreprise.

Les choses commencent à bouger à partir de cette circulaire, certains départements s'équiperont en quelques années, d'autres mettront 30 ans et plus pour le faire... à petites doses annuelles.

Il faut se remettre dans le contexte de l'époque, où tout était à faire... Les routes, le Chemin-de-Fer, certaines voies navigables, les écoles, les hôpitaux, les ports, le télégraphe, la sidérurgie (Le Creusot), la chimie (St Gobain), les grandes villes (Baron Haussmann), le Canal de Suez... et la guerre (Solferino, Sac du Palais d'Été, expédition au Mexique). On peut ajouter l'achèvement de la conquête de l'Algérie et sa colonisation (900 km de chemin-de-fer en quelques décennies).

Tout cela demandait beaucoup d'argent et les panneaux indicateurs n'étaient pas considérés comme prioritaires, malgré l'insistance de Napoléon III. Les routes secondaires n'étaient pas empierrées et leur tracé assez souvent soumis à modification et à changement de classement.

Les ingénieurs en chef de nombreux départements soutenaient, à juste titre, qu'il fallait au préalable terminer l'aménagement des routes, ainsi que leur classement, avant de songer aux panneaux. La dépense était partagée par moitié entre le département et les communes concernées.

Il ne m'a pas été facile de dater les plaques. Cependant à force de persévérance, tout au moins pour ce qui est de la Drôme, j'y suis parvenu :

- Pour la Drôme, j'ai retrouvé aux Archives Départementales le décompte de liquidation du Sieur Colombet Auguste, entrepreneur à Chabeuil. Il indique qu'il a mis en place, sur les chemins vicinaux ordinaires, entre 1861 et 1865, un total de 1 274 plaques directionnelles sur murs ou poteaux, pour un coût de 13 162 francs. Il s'est adressé, pour la fourniture de ces plaques, aux établissements BOUILLIANT et Cie de Paris - 62, rue de Ménilmontant.
- Pour la Sarthe où j'ai retrouvé, à la Bibliothèque Nationale, dans un compte-rendu des délibérations du Conseil Général, la mention explicite des 2 031 plaques et poteaux posés ou à poser entre 1891 et 1893, pour un montant de 33 579 francs.
- Dans l'Yonne (BNF) il y avait un total de 676 plaques en 1869
- La Meurthe-et-Moselle (BNF) a posé 1 163 plaques en 1870-1871

Le département de la Drôme semble être dans les plus précoces, en ce qui concerne l'application des circulaires traitant de ce sujet.

J'ai, d'autre-part, connaissance de plaques posées après 1931 (notamment dans mon village de Puy-St Martin) et il se peut qu'il y en ait eu encore après. Mais c'est ponctuel et épisodique car il ne s'agit plus, à ce moment là, d'équiper l'ensemble des chemins.

En ce qui concerne la fabrication de ces plaques, qui étaient donc très peu demandées avant la seconde moitié du 19^{ème} siècle, un certain nombre de fabricants (fondeurs de fonte, de fer ou de zinc) se sont développés et ont inondé les préfectures d'offres de services, avec des pages-catalogues illustrés et tarifs à l'appui.

J'en ai retrouvé mention dans plusieurs comptes-rendus de délibérations des conseils généraux, mais j'ai aussi retrouvé des originaux dans les archives des Ponts et Chaussées de la Drôme.

Un ami Ardennais a eu l'occasion dernièrement de parler avec un vieux fondeur qui avait refondu un stock de vieilles plaques de cocher. Il lui a indiqué qu'elles étaient faites avec de la fonte très riche en phosphore, ce qui améliore la fluidité et donc la « coulabilité ». Les moules étaient faits avec du sable très fin, pour obtenir le meilleur état de surface possible.

Historique des plaques d'identité communale de la Drôme

On se souvient de la circulaire du Ministre, Secrétaire d'État de l'intérieur, datée du 19 août 1859. Elle disait aussi : « *Pendant la campagne d'Italie, l'Empereur a remarqué qu'il n'était point de localité, quelque petite qu'elle pût être, qui ne fût pourvue d'une inscription indiquant le nom de cette localité et la distance qui la sépare des centres administratifs analogues à nos chefs-lieu de département, d'arrondissement, de cantons et de communes* ». Il demandait que ce dispositif « *fût partout généralisé* »...

A ma connaissance, le département de la Drôme est le seul (avec la Sarthe) à avoir donné suite à cette demande. Dès 1861 le Préfet de la Drôme prit l'arrêté suivant :

Art 1. Il sera placé dans chaque commune du département de la Drôme une plaque de fonte, indiquant le nom du département, celui de la commune et la distance légale de la commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département.

Art 2. Cette plaque sera en fonte, peinte en couleur bleue, avec inscription blanche ; elle sera clouée contre la mairie, contre l'église ou contre un mur de la place publique centrale de la commune.

Art 3. Cette plaque sera préparée sous la direction de M. l'Agent-voyer en chef ; elle sera envoyée au chef-lieu de canton et remise au domicile de l'Agent-voyer cantonal, chez lequel M. le Maire la fera prendre, qui la fera ensuite poser à l'endroit indiqué.

Art 4. Le prix de la plaque sera de 12 francs 55 cent., non compris la pose, et cette somme sera prélevée sur les fonds de la commune...

Valence, le 17 avril 1861. Le Préfet de la Drôme, FERLAY

J'ai feuilleté des centaines de « certificats de paiement » aux Archives Départementales avant de retrouver ceux correspondant à ces « plaques communales » (« pièces justificatives des dépenses départementales » Série N cote 3N 232) : la souscription des Sieurs Longueville et Cie, Marchands de Fers à Valence, date de 3 avril 1861 et a été acceptée par le Préfet le 22 avril de la même année. Elle portait sur un montant de 4 593.30 F, soit 366 plaques à 12.55 F chacune.

Le travail a été fait très vite : fin 1862, 349 plaques avaient été facturées. Dans le département, il y avait 369 communes en tout. Chaque commune qui en a été équipée a remboursé sa plaque au département.

Je n'ai pas encore trouvé qui a été le fondeur de ces plaques. Je suis presque sûr que Longueville n'a fait que les poser, bien que le certificat de paiement mentionne « Confection de plaques communales ».

La plaque avait une forme très originale (unique en France), comportant tous les renseignements cités dans l'instruction impériale.

<https://essaillon-sederon.net/sites/essaillon-sederon.net/local/cache-vignettes/L268xH212/10000000000001a900000151e13909583951e0a1-2c0ea.jpg>

© Essaillon

photo A. Costantini

J'ouvre ici une parenthèse : au début de ce chapitre j'ai cité la Sarthe comme ayant satisfait aussi à la demande de Sa Majesté l'Empereur. Dans ce département on a combiné deux fonctions sur la même plaque de cocher : identité communale et interdiction de la mendicité, comme il est possible de le voir sur l'exemple suivant. Dans la Drôme, à ce jour, je n'ai rencontré qu'une plaque d'interdiction de la mendicité. La voici ci-dessous :

<https://essaillon-sederon.net/sites/essaillon-sederon.net/local/cache-vignettes/L252xH134/1000000000000190000000d6e957210dbfd18e36-1b195.jpg>

© Essaillon

<https://essaillon-sederon.net/sites/essaillon-sederon.net/local/cache-vignettes/L270xH135/10000000000005140000028cc04c0b37f77052e0-ac22b.jpg>

© Essaillon

Photo A. Costantini

Comme on peut le voir, les plaques pouvaient avoir d'autres fonctions que celle d'indiquer le chemin des voyageurs. En voici encore un exemple ci-dessous où figurent, en plus des indications classiques, l'altitude, l'annonce d'une route en pente avec sa longueur, le pourcentage de déclivité et l'annonce de trois virages dangereux.

<https://essaillon-sederon.net/sites/essaillon-sederon.net/local/cache-vignettes/L250xH114/100000000000020b000000f0f2cbcbfdb0d3ed53-a770a.jpg>

© Essaillon

Alexandre COSTANTINI

Ndlr : Alexandre Costantini a accepté de remettre en forme son étude spécialement pour le Trepoun. Nous l'en remercions très vivement, car cela a permis de l'illustrer avec les photos des plaques retrouvées dans le canton de Séderon.

Le travail historique de M. Costantini se double d'une action de sauvegarde du petit patrimoine local et en cela, il rejoint l'objet social de notre association. Nous diffusons d'autant plus volontiers l'encadré suivant où il explique ses buts et lance un appel à tous ceux qui pourraient contribuer à sa collecte d'informations :

Membre de l'association « Archives et Patrimoine » de [PUY-SAINT-MARTIN](#) (Drôme), j'ai été chargé de restaurer, en juin 2011, les 6 plaques de cocher du village.

Immédiatement l'idée m'est venue de procéder à un recensement photographique, aussi exhaustif que possible, de toutes les plaques de cocher du département de la Drôme.

C'est une façon de procéder à leur conservation. A titre d'exemple, je signale que grâce à l'action de restauration de notre association, nous avons retrouvé 10 plaques (dont 2 dans notre village) qui étaient chez l'habitant et qui ne seraient peut-être jamais réapparues.

A ce jour, j'ai visité 236 villes ou villages et recensé 371 plaques, dont 161 plaques d'identité communale. La Drôme comptant 369 communes, j'ai réalisé une bonne moitié de ma quête. Je passe souvent à pied dans les villages, mais il n'est pas toujours facile de tout voir.

Si, en voyant les photos publiées sur le site, vous constatez que j'en ai manquées, ou si vous en avez chez vous, je vous serai reconnaissant de bien vouloir me le signaler. Je ne cherche rien d'autre qu'à les prendre en photo. Merci d'avance.

Pour me contacter :

Alexandre Costantini – 173, Montée de la Pigne – 26450 - Puy-Saint-Martin

Téléphone GRATUIT 04 75 97 21 05 ou 06 66 84 82 94

Pour toute information complémentaire, vous pouvez aussi me contacter par mail :

gildalex.costantini.chez.orange.fr

Vous pouvez consulter l'intégralité de mes recherches sur le site internet plaques.de.cochers.pagesperso-orange.fr/

https://essaillon-sederon.net/sites/essaillon-sederon.net/local/cache-vignettes/L400xH287/54_01-f4eca.png

© Essaillon

Et cette plaque directionnelle, la reconnaissez-vous ?

Les PLAQUES de COCHER de la DRÔME

On y lit nettement 'SÉDERON', puis plus difficilement 'NYONS', on croit voir 'LARAGNE' sur la ligne suivante. Quant à la dernière ligne, elle reste à déchiffrer.

La plaque figure sur un cliché de Camille Jullien, édité en carte postale dans les années 40. Placée sur la façade de l'Hôtel Bonnefoy, elle a disparue depuis plusieurs décennies.

Quant à la plaque d'identité communale de Séderon, elle n'a laissé aucune trace – si quelqu'un se souvient ou possède un document qui en fasse mention.